

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale 1240 FPA Silver Solder
Nom Chimique Mélange
N° CAS Mélange
N° EINECS Mélange
No. D'Enregistrement d'REACH Aucun attribué.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée Produits pour soudage et brasage.
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 8FW
Royaume-Uni
Téléphone +44 (0) 1256 462131
Fax +44 (0) 1256 471441
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence** (00-1) 703-527-3887
CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Acute Tox. 4; H302
Skin Sens. 1; H317
Carc. 2; H351
Repr. 2; H361d
STOT RE 2; H373
Aquatic Acute 1; H400
Aquatic Chronic 1; H410
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Désignation Commerciale Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
1240 FPA Silver Solder
Pictogramme(s) de Danger 
- Mention(s) d'Avertissement Attention
- Contient: Potassium difluorodihydroxyborate(1-) et Nickel
- Mention(s) de Danger
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H361d: Susceptible de nuire au foetus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations

Aucun.

2.3 Autres dangers

La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives.
Au contact d'agents réductibles, peut former des gaz explosifs.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Argenté	< 50	7440-22-4	231-131-3	Aucun attribué.	Aquatic Acute 1; H400 (Facteur-M – 10) Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur-M – 10)
Potassium difluorodihydroxyborate(1-)	< 35	85392-66-1	286-925-2	Aucun attribué.	Acute Tox. 4; H302 Repr. 2; H361d (LCS: \geq 7.1%)
Cuivre	25 - 35	7440-50-8	231-159-6	Aucun attribué.	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 3; H412
Zinc	25 - 30	7440-66-6	231-175-3	Aucun attribué.	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410
Nickel	< 5	7440-02-0	231-111-4	Aucun attribué.	Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 3; H412

H302: Nocif en cas d'ingestion. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Facteur-M: facteur de multiplication. LCS: Limite de concentration spécifique.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Inhalation

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Contact avec la Peau	<p>par du personnel qualifié. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p> <p>Dans le cas de brûlures causer par les liquides en fusion, ne pas essayer de retirer les matériaux adhérents. En cas de brûlures, refroidir immédiatement la peau atteinte avec de l'eau froide; continuer le traitement le plus longtemps possible.</p>
Contact avec les yeux	<p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.</p>
Ingestion	<p>EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.</p>
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	<p>Peut provoquer une allergie cutanée. Des contacts prolongés et/ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif en cas d'ingestion. La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. Les fumées dégagées pendant la soudure peuvent provoquer une irritation et endommager les muqueuses et les voies respiratoires.</p>
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	<p>Traiter symptomatiquement.</p> <p>La matière fondue peut provoquer de graves brûlures. NE PAS essayer d'enlever le matière fondu de la peau. Refroidir rapidement avec de l'eau.</p> <p>Les fluorures peuvent réduire les taux sériques de calcium et entraîner une hypocalcémie potentiellement mortelle. Le traitement médical doit traiter le choc et réduire la toxicité systémique des ions fluorures..</p>
Instructions pour le Médecin:	

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	<p>Moyens d'Extinction Appropriés Moyens d'extinction inappropriés</p>	<p>Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Ne pas utiliser d'eau sur les incendies en présence de métal en fusion.</p>
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange		<p>La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives. Fumée âcre, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, composés halogénés et Acide fluorhydrique. Des températures élevées peuvent produire des fumées, des poussières et/ou des vapeurs de métaux lourds. Au contact d'agents réductibles, peut former des gaz explosifs.</p>
5.3 Conseils aux pompiers		<p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.</p>

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	<p>Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les fumées / vapeurs de produits thermiques. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.</p>
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	<p>Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter l'eau de rinçage à l'égout. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.</p>

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle convenable (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Revalorisation ou recyclage si possible. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les fumées / vapeurs de produits thermiques. Éviter tout contact. Porter une protection respiratoire appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Lorsque fondu: Éviter absolument tout contact avec l'eau.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Eviter tout contact avec l'air humide.
- Température de stockage 5°C - 25°C
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
Matières incompatibles Conserver à l'écart des agents réductibles. Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis, Agents oxydants forts, Ammoniac, Peroxydes, bases puissantes, Halogènes et composés halogénés. Protéger de l'humidité.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Produits pour soudage et brasage.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Argenté	7440-22-4	-	0.01 (1) 0.1 (2)	-	-	INRS (ED 984)
Cuivre	7440-50-8	-	1 (3) 0.2 (4)	-	-	INRS (ED 984)
Nickel	7440-02-0	-	1 (5)	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- (1): Argent (composés solubles), en argent
(2): Argent (métallique)
(3): Cuivre (poussières), en Cu
(4): Cuivre (fumées)
(5): Nickel (metal)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Ventilation aspirante locale conseillée. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les fumées / vapeurs de produits thermiques. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Lorsque fondu: Lunettes de protection ou masque de protection complète du visage.

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Le type de gants utilisés doivent être choisis en fonction de l'activité de travail et sa durée ainsi que de la concentration / quantité du matériel utilisé. Lorsque fondu: Utilisez des gants de protection thermique, en cas de besoin.

Protection respiratoire



Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Lorsque fondu: Porter des vêtements à l'épreuve des flammes.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Recommandés: EN149.

Dangers thermiques

Aucun.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Brun clair colouré visqueux pâteux
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	>538°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	277- 328°C
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	0.093 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	>2 (De l'eau = 1)
Solubilité(s)	De l'eau: Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Au contact d'agents réductibles, peut former des gaz explosifs. Dans les atmosphères réduites, le nickel peut réagir avec le monoxyde de carbone pour former du Ni(CO) ₄ , un gaz extrêmement toxique.
10.4	Conditions à éviter	Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger de l'humidité.
10.5	Matières incompatibles	Conserver à l'écart des agents réductibles. Conserver à l'écart des: Acides, Alcalis, Agents oxydants forts, Ammoniac, Peroxydes, bases puissantes, Halogènes et composés halogénés.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	La décomposition thermique générera des vapeurs toxiques et corrosives. Fumée âcre, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, composés halogénés et Acide fluorhydrique. Des températures élevées peuvent produire des fumées, des poussières et/ou des vapeurs de métaux lourds.

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
	Toxicité aiguë	
	Ingestion	Acute Tox. 4; Nocif en cas d'ingestion. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 1429 mg/kg p.c. /jour.
	Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.
	Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1; Peut provoquer une allergie cutanée.
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancérogénicité	Carc. 2: Susceptible de provoquer le cancer.
	Toxicité pour la reproduction	Repr. 2: Susceptible de nuire au fœtus.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	Autres informations	Aucun.

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 < 1 mg/l (Poissons)
12.2	Persistance et dégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité des agents ne sont pas applicables aux substances inorganiques.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune information sur le mélange lui-même.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Revalorisation ou recyclage si possible. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID / IMDG / IATA
14.1	Numéro ONU	UN 3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	SUBSTANCE LIQUIDE, NON AUTREMENT SPECIFIEE, DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT (Argenté et Cuivre)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'environnement	Classé comme Polluant Marin./ Substance dangereuse pour l'environnement
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun.

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE	
	Substance(s) extrêmement préoccupante	Aucun
	Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux	
	Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 3
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Zinc (N° CAS 7440-66-6) et Nickel (7440-02-0). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Argenté (N° CAS 7440-22-4), Cuivre (N° CAS 7440-50-8), Potassium difluorodihydroxyborate(1-) (N° CAS 85392-66-1), Zinc (N° CAS 7440-66-6) et Nickel (N° CAS 7440-02-0).

Classification de la substance ou du mélange Selon le
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Procédure de classification

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 1.0 Date: 28.08.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Acute Tox. 4; H302	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Carc. 2; H351	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Aquatic Acute 1; H400	Calcul récapitulatif
Aquatic Chronic 1; H410	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.